



## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025**

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.
En exercice	15	
Présents	13	<u>Date de convocation</u> : 15 septembre 2025
<u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Albert LAURENT, Jean François VERLHAC, Claude MONEGER, Nathalie DUBOIS, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON, Jean-Jacques VAILLANT et Séverine VIGIER.		
<u>Étaient excusés</u> : Léa DUMOND, Jean-François LAFAURIE qui a donné procuration à Nathalie DUBOIS.		
<u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT		

Appel des élus et vérification du quorum : 13 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

**Ordre du jour** :

- Décisions du Maire
- Station-service - la redevance d'occupation du domaine public année 2025
- Dénomination de la voie de l'opération de 15 logements de l'opérateur Coprod
- Assainissement collectif – approbation du procès-verbal de transfert des biens, droits et obligations à la suite du transfert de compétence au syndicat mixte Bellovic
- Questions diverses :
  - o Budget : consommation des crédits votés pour 2025
  - o Ecole : rentrée 2025/2026
  - o La protection sociale complémentaire : volet santé
  - o Le marché local
  - o La gestion du cimetière
  - o Les chats errants

**Déroulé de la séance** :

**Point : Compte-rendu des décisions du Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va signer avec la commune d'Albignac une convention de mise à disposition des agents techniques (le lundi + urgences) entre le 24 septembre et le 31 décembre 2025 pour palier à l'absence de l'agent communal d'Albignac. Il informe également le conseil municipal de la renonciation au droit de

préemption urbain concernant la vente d'une propriété au 22 rue de la Miraudie, d'un terrain non bâti à Rouffignac, d'un terrain avec grange à la Tournerie.

**Délibération :** La redevance occupation du domaine public de la station-service Année 2025 – Adopté à l'unanimité des membres 14 voix

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la redevance d'occupation du domaine public pour la station-service pour l'année 2025 à hauteur de 332,29€.

**Délibération :** Dénomination de la voie de l'opération de 15 logements de l'opérateur Coprod – Adopté à l'unanimité des membres 14 voix

Le conseil municipal valide à l'unanimité la dénomination de la voie de l'opération Coprod : impasse Louison.

A 18h50, Léa DUMOND est arrivée en mairie pour assister à la suite du conseil municipal.

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		<u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Albert LAURENT, Léa DUMOND, Jean François VERLHAC, Claude MONEGER, Nathalie DUBOIS, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON, Jean-Jacques VAILLANT et Séverine VIGIER.
En exercice	15	
Présents	14	<u>Était excusé</u> : Jean-François LAFAURIE qui a donné procuration à Nathalie DUBOIS.

**Délibération :** Assainissement collectif – approbation du procès-verbal de transfert des biens, droits et obligations à la suite du transfert de compétence au syndicat mixte Bellovic – Adopté à l'unanimité des membres 15 voix

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'approbation du procès-verbal de transfert des biens, droits et obligations à la suite du transfert de la compétence assainissement collectif au syndicat mixte Bellovic le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Point : Questions diverses**

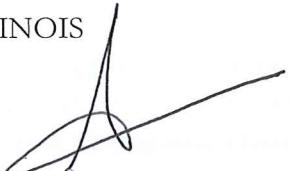
Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- L'état de consommation des crédits votés et des recettes envisagées,
- La situation de l'école depuis la rentrée scolaire de septembre 2025 (renouvellement de l'équipe enseignante/effectifs/courrier direction académique),
- L'obligation de mettre en place le volet santé de la protection sociale complémentaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une consultation du comité social territorial sera réalisée sur la base d'une participation à hauteur de 21€ par agent,
- Un marché local de Noël se tiendra le jeudi 11 décembre 2025,
- La nécessité de revoir les tailles de concessions au cimetière,
- Les conditions de lancement d'une campagne de stérilisation des chats errants,

#### **Fin de séance :**

La séance est levée à 20h35.

Le Maire,  
Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance  
Sébastien CHABENAT

